

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 17 mai 2016.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 17 mai 2016 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me}	Micheline Anctil	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marjolaine Gagnon	Sacré-Cœur
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer
M.	Hugues Tremblay	Tadoussac

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Peggy Bourque-Ouellet	Coordonnatrice du Service de développement économique et conseillère aux entreprises manufacturières et industrielles
M ^{me}	Véronique Côté	Chargée de projet en transport
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M ^{me}	Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M.	François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général
M.	Nicolas Proulx	Directeur par intérim du Service de la gestion des matières résiduelles
M.	Thierry St-Denis	Responsable des écocentres

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2016;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
 - 5.1. Nomination d'un préfet suppléant;
6. Aménagement du territoire :
 - 6.1. TPI - renouvellement de la convention de gestion territoriale;
 - 6.2. TPI - comité multiresource - règles de régie interne;

- 6.3. TPI - travaux de préparation de terrain - octroi de contrat;
 - 6.4. TPI - travaux de reboisement - octroi de contrat;
 - 6.5. TPI - certification forestière;
 - 6.6. TNO - Zec Chauvin - demande d'appui pour la fermeture temporaire du chemin du secteur Périgny;
 - 6.7. Demande d'exclusion de la zone agricole - lot 4 342 220;
7. Service de développement économique :
- 7.1. Conseillère au développement des communautés;
 - 7.2. Fonds de développement des territoires - reddition de comptes;
8. Gestion des matières résiduelles :
- 8.1. Transport et valorisation de bardeaux d'asphalte – octroi de contrat;
9. Développement culturel :
- 9.1. Acceptation de projets en patrimoine;
10. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – adoption du rapport d'activité 2015;
11. Transport :
- 11.1. Appel d'offres - transport collectif - circuits réguliers;
 - 11.2. Appel d'offres - transport adapté - circuits réguliers;
12. Ressources humaines :
- 12.1. GMR - recrutement de personnel - responsable des écocentres - recommandation du comité de sélection;
 - 12.2. Services professionnels pour le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués et la convention de travail des employés non-syndiqués;
13. Représentation au sein de différents comités et/ou organismes :
- 13.1. Unité régionale Loisir et Sport Côte-Nord;
 - 13.2. Comité ZIP de la rive nord de l'Estuaire;
 - 13.3. Association forestière Côte-Nord;
14. Agence des forêts privées de la Côte-Nord – coûts de gestion 2016-2017;
15. Correspondance;
- 15.1. Réaction au nouveau *Programme d'aide au développement du transport collectif* - appui aux MRC de Pontiac, d'Antoine-Labelle et de Portneuf;
 - 15.2. Transports adapté et collectif - abolition des directions territoriales - appui à la MRC d'Antoine-Labelle;
 - 15.3. Position de l'AGRCQ sur le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du MFFP – appui;
16. Gestion financière :
- 16.1. Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2016 - MRC et TNO;
 - 16.2. Adoption du rapport des déboursés;
17. Affaires nouvelles :

- 17.1. Maintien des effectifs au poste Haute-Côte-Nord de la Sûreté du Québec;
- 17.2. Bureau du MAPAQ aux Bergeronnes;

18. Période de questions;

19. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

M^{me} Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2016-05-097

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté avec les ajouts suivants :

- 17.1 Maintien des effectifs au poste Haute-Côte-Nord de la Sûreté du Québec;
- 17.2 Bureau du MAPAQ aux Bergeronnes;

QUE le point 17. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2016-05-098

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2016

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2016, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

M^{me} Anctil informe les membres du Conseil des rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

- Elle informe que les tests ULC, auxquels devaient obligatoirement se soumettre les camions incendie, ont été abolis. En effet, à la suite de plusieurs demandes répétées des MRC du Québec, le ministère a enfin consenti à les annuler.
- Rencontre avec Intercar au sujet des difficultés financières pour la desserte du tronçon Havre-Saint-Pierre/Sept-Iles. Un plan de relance sera déposé par l'entreprise et une demande d'aide financière sera soumise aux MRC de La Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Sept-Rivières et la Minganie. Entretemps, des mesures temporaires sont mises en place.

- Le CISSS de la Côte-Nord, dans le cadre du programme *Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)*, qui vise à maintenir dans leur milieu, le plus longtemps possible et avec les services requis, les personnes en perte d'autonomie, procède à une réorganisation de ses services. L'objectif de cet exercice est que les personnes âgées demeurent à domicile le plus longtemps possible et qu'elles reçoivent les services adaptés à leurs besoins, en temps opportun et par le bon intervenant. M^{me} Anctil assure qu'elle suivra de très près ce dossier.
- Participation à une journée de travail de la Table locale des aînés de la Côte-Nord portant sur les défis auxquels font face nos aînés.

RÉSOLUTION 2016-05-099

Nomination d'un préfet suppléant

ATTENDU QUE le mandat du préfet suppléant, M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive, prend fin lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du mois de mai 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau préfet suppléant pour les six prochains mois;

ATTENDU QUE le Conseil a convenu d'une procédure pour la nomination du préfet suppléant, soit par ordre alphabétique de nom de famille, et que l' élu désigné a le choix d'accepter ou non sa nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE M. Gontran Tremblay, maire de la municipalité de Portneuf-sur-Mer, soit et est, par les présentes, nommé préfet suppléant de la MRC pour les six prochains mois;

QUE son mandat se terminera lors de la séance ordinaire du mois de novembre 2016.

RÉSOLUTION 2016-05-100

Renouvellement de la convention de gestion territoriale

ATTENDU QUE la ministre des Ressources naturelles et la MRC de La Haute-Côte-Nord ont conclu une convention de gestion territoriale le 13 août 2014, qui a pris fin le 31 mars 2016;

ATTENDU QUE le 4 novembre 2009, le gouvernement a approuvé, par le décret 1163-2009, le *Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comté et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une municipalité régionale de comté*;

ATTENDU QUE pour être admissible au programme, une MRC doit adopter une résolution indiquant son adhésion au programme et l'acceptation des modalités prévues;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adhère au *Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal*

en faveur des municipalités régionales de comté et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une municipalité régionale de comté et accepte tous les termes, engagements, obligations, conditions et modalités qui y sont prévus;

QU'il accepte les termes, engagements, obligations, conditions et modalités qui sont prévus à la convention de gestion territoriale;

QU'il autorise la préfet, M^{me} Micheline Anctil, à signer, pour et en son nom, la convention de gestion territoriale, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la convention, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-05-101

Comité multiressource - modification aux règles de régie interne

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le 16 décembre 2003, par la résolution n° 03-12-286, les règles de régie interne du Comité multiressource mis en place dans le cadre de la gestion des terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser ces règles;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte les règles de régie interne du Comité multiressource de la MRC de La Haute-Côte-Nord, telles que présentées en date du 17 mai 2016;

QUE cette résolution abroge les résolutions n^{os} 03-12-286 et 04-05-129.

RÉSOLUTION 2016-05-102

TPI - travaux de préparation de terrain - octroi de contrat

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, le Conseil a mandaté, par la résolution n° 2016-04-074, le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de préparation de terrain;

ATTENDU QUE trois (3) des quatre (4) entreprises invitées ont déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres, soit :

NOM DE L'ENTREPRISE SOUSSIONNAIRE	OPTION A PRÉPARATION DE TERRAIN PAR DÉBLAIEMENT DES DÉCHETS DE COUPE (Coût/hectare incluant les taxes)	OPTION B SCARIFIAGE LÉGER (SI NÉCESSAIRE) (Coût/hectare incluant les taxes)
Groupement agro-forestier Côte-Nord 58, rue St-Marcellin Ouest Les Escoumins QC GOT 1K0	707,95 \$	293,31 \$
Mémotech inc. 77, 2 ^e Avenue, bureau 15 Forestville QC GOT 1E0	718,59 \$	–
Coopérative forestière La Nord-Côtière 131, route 138 Les Bergeronnes QC GOT 1G0	541,33 \$	–
Déboisement Daniel Tremblay 109, rue Verreault Forestville QC GOT 1E0	–	–

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne, pour l'option A, la soumission de la Coopérative forestière La Nord-Côtière comme étant la plus basse soumission conforme et lui octroie le contrat pour la réalisation de travaux de préparation de terrain par déblaiement des déchets de coupe, conformément aux documents d'appel d'offres et selon les tarifs présentés dans la soumission du 11 mai 2016;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne, pour l'option B, la soumission du Groupement agro-forestier Côte-Nord comme étant la plus basse soumission conforme et lui octroie, si nécessaire, le contrat pour la réalisation de travaux de scarifiage léger, conformément aux documents d'appel d'offres et selon les tarifs présentés dans la soumission du 10 mai 2016;

QUE le cahier des charges, les formulaires de soumission ainsi que la présente résolution constituent le contrat;

QUE le Conseil autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ces contrats, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de ceux-ci ou une de leurs modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée aux contrats, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-05-103

TPI - travaux de reboisement - octroi de contrat

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, le Conseil a mandaté, par la résolution n° 2016-04-074, le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de reboisement;

ATTENDU QU'une (1) seule des trois (3) entreprises invitées a déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres, soit :

NOM DE L'ENTREPRISE SOUMISSIONNAIRE	TRANSPORT ET ENTRETIEN				REBOISEMENT	
	Plants 45-110 cc pépinière Forestville (\$/1000 plants)	Plants 15-320 cc pépinière Forestville (\$/1000 plants)	Plants 15-320 cc Pépinière Grandes-Piles (\$/1000 plants)	Plants 15-320 cc Pépinière Normandin (\$/1000 plants)	Plants 15-320 cc (\$/1000 plants)	Plants 45-110 cc (\$/1000 plants)
Groupement agro-forestier de la Haute-Côte-Nord 58, rue St-Marcellin Les Escoumins GOT 1K0	-	-	-	-	-	-
Mémotech inc. 77, 2 ^e Avenue Bureau 15 Forestville GOT 1E0	50,00 \$	100,00 \$	550,00 \$	100,00 \$	380,00 \$	320,00 \$
Coopérative forestière La Nord-Côtière 131, route 138 Les Bergeronnes GOT 1G0	-	-	-	-	-	-

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne la soumission de Mémotech inc. comme étant la plus basse soumission conforme et lui octroie le contrat pour la mise en terre de 54 000 plants sur des terres publiques intramunicipales situées dans les limites de la municipalité de Portneuf-sur-Mer, conformément aux documents d'appel d'offres et selon les tarifs présentés dans la soumission du 11 mai 2016;

QUE le cahier des charges, le formulaire de soumission daté du 11 mai 2016 ainsi que la présente résolution constituent le contrat;

QUE le Conseil autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-05-104

TPI - certification forestière

CONSIDÉRANT le renouvellement de la convention de gestion territoriale entre la MRC de La Haute-Côte-Nord, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7.4 de la convention de gestion territoriale, les entreprises d'aménagement forestier réalisant des activités d'aménagement forestier planifiées doivent détenir un des certificats reconnus par le ministre du MFFP (réf. : art. 62 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a intérêt à obtenir une certification forestière dans le cadre de ses responsabilités en matière de gestion forestière sur les terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT QUE le programme de *Certification des entreprises d'aménagement forestier* (CEAF) du Bureau de normalisation du Québec (BNQ), répond aux exigences du MFFP;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à entreprendre les démarches visant l'obtention d'une certification forestière en vertu du programme de *Certification des entreprises d'aménagement forestier* du Bureau de normalisation du Québec;

Qu'il accepte tous les frais reliés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2016-05-105

TNO – Zec Chauvin – demande d'appui pour la fermeture temporaire du chemin du secteur Périgny

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande adressée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles par la Zec Chauvin, portant sur la fermeture temporaire du chemin du secteur Périgny pour une période

d'environ 1 mois, soit du 11 mai 2016 jusqu'à ce que le chemin soit jugé sec, carrossable et sécuritaire.

RÉSOLUTION 2016-05-106

Demande d'exclusion de la zone agricole - lot 4 342 220

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation initiale déposée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) par M. Guy Maltais afin de lotir, aliéner et utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins résidentielles, deux superficies de 3000 mètres carrés sur le lot 4 342 220 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ est d'avis que le dossier doit plutôt procéder par une demande d'exclusion de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation de la municipalité de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au *Règlement de contrôle intérimaire n° 117-2011 visant à favoriser la cohabitation des usages en zone agricole sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord* et ses amendements en vigueur (réf. : règlement n° 124-2013 de la MRC de La Haute-Côte-Nord);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac a adopté le 11 avril 2016, la résolution n° 2016-0129 et que cette résolution est motivée conformément aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2016-0129 s'appuie notamment sur les documents préparés le 24 mars 2016 par M^e Pascal Girard, mandataire de la municipalité de Tadoussac;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :

- appuie la résolution n° 2016-0129 de la municipalité de Tadoussac;
- recommande à la CPTAQ, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, d'autoriser la présente demande d'exclusion aux fins d'aliéner, lotir et utiliser à des fins autres qu'agricoles, une partie du lot 4 342 220 du Cadastre du Québec.

RÉSOLUTION 2016-05-107

Conseillère au développement des communautés

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseillère au développement des communautés était subventionné par le PARSIS et que cette subvention se termine en juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement social a estimé que la totalité des subventions reçues pour le développement social de la MRC dépasse les 2 millions de dollars depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle mesure mise en place par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est un programme transitoire de 6,9 millions de dollars, pour l'année 2016-2017, en provenance du *Fonds québécois d'initiatives sociales* (FQIS);

CONSIDÉRANT QUE ce programme ne permet pas la subvention pour le maintien en poste d'une ressource;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de maintenir le poste de conseillère au développement des communautés et que celui-ci soit financé à même le *Fonds de développement des territoires* pour l'année 2016-2017.

RÉSOLUTION 2016-05-108

Fonds de développement des territoires - reddition de comptes

ATTENDU la mise en place des *Fonds de développement des territoires* dans la foulée de la réorganisation de la gouvernance régionale en matière de développement, rendue possible par l'adoption du projet de loi 28;

ATTENDU QUE les MRC ont dorénavant la compétence en matière de développement local et régional;

ATTENDU la signature en 2015 d'une entente relative au *Fonds de développement des territoires* entre les différentes MRC du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU que l'article 22 mentionne l'obligation de saisie de données nécessaires aux fins de l'évaluation du programme;

ATTENDU l'identification des données à être recueillies en avril 2016 pour des informations concernant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE la collecte de ces données rétroactivement pose des problèmes importants;

ATTENDU QUE la MRC se questionne sur la pertinence de certaines de ces données;

ATTENDU QUE la MRC souhaite que les indicateurs de résultats recueillis dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* permettent d'en évaluer l'impact sur leur milieu respectif;

ATTENDU QUE la reddition de comptes demandée va totalement à l'encontre du rapport *Faire confiance : pour une reddition de comptes au service des citoyens*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'il ne remplira pas la reddition de comptes prévue dans le cadre de l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires*, et ce, tant et aussi longtemps que des modifications n'y seront pas apportées;

QU'il demande aux associations municipales (FQM, UMQ, ADGMRCQ) de travailler de concert avec le MAMOT afin de mettre en lumière les incongruités du formulaire acheminé aux MRC pour la reddition de comptes du FDT et de produire un formulaire qui permettra d'évaluer les résultats de ce fonds, tout en respectant l'esprit du Rapport Perrault *Faire confiance : pour une reddition de comptes au service des citoyens*;

QU'il demande l'appui du député de René-Lévesque et des MRC du Québec.

RÉSOLUTION 2016-05-109

***Transport et valorisation de bardeaux d'asphalte –
octroi de contrat***

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l'élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible;

CONSIDÉRANT QUE la MRC récupère différents matériaux de construction, rénovation et démolition, lesquels transitent par l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, dont approximativement 300 tonnes de bardeaux d'asphalte annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'utiliser un voyage de retour permet de réduire à la fois les coûts de transport qui constituent une part importante du coût unitaire à la tonne et les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Transports M. Charette inc. a déposé une proposition à la MRC afin d'effectuer le transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte, au montant de 68 \$ par tonne métrique (plus les taxes applicables), lors de voyages de retour et avec des remorques adaptées à ce type de chargement;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit actuellement de la meilleure offre pour le service de transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à l'entreprise Transports M. Charette inc., située au 635, rue Nazaire-Laurin, Joliette (Québec) J6E 0L6, pour le transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte avec des remorques adaptées à ce type de chargement, au montant 68 \$ par tonne métrique (plus les taxes applicables);

QUE ce contrat débute le 1^{er} juin 2016 et prévoit un délai maximal de huit (8) jours ouvrables suivant l'avis d'un représentant de la MRC pour récupérer les bardeaux d'asphalte;

QUE ce contrat prévoit que la MRC puisse y mettre fin unilatéralement si elle juge que la fréquence des transports effectués par l'entreprise est insuffisante;

QUE ce contrat prenne fin au plus tard lorsque le nombre de voyages complétés atteindront globalement la somme maximale de 24 999 \$ taxes incluses;

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-05-110

***Entente de développement culturel – recommandation de la CAC -
acceptation de projets***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de cette entente prévoit la poursuite du *Programme d'aide au patrimoine*, du *Programme de promotion du livre et de la*

lecture, du Programme de Service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale (SARP) et du Programme de médiation culturelle;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par la Commission des Arts et de la Culture ainsi que par l'agente de développement culturel et qu'ils répondent aux exigences de l'*Entente de développement culturel 2015-2016*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer aux projets suivants :

N° projet	Programme	Organisme	Titre du Projet	Montant
2016-P-01	Aide au patrimoine	Municipalité de Tadoussac	Refonte du circuit patrimonial de Tadoussac	5 000 \$
2016-P-02	Aide au patrimoine	Municipalité de Tadoussac	Les filles du Roy	3 000 \$

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2016-05-111

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – adoption du rapport d'activité 2015

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit produire annuellement, comme le prescrit l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un rapport d'activité;

ATTENDU QUE le rapport contient les éléments des rapports annuels de chacun des services des incendies;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une copie conforme des rapports annuels 2015 produits par les services des incendies de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le rapport d'activité 2015 réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

RÉSOLUTION 2016-05-112

Programme d'aide au développement du transport collectif Volet II - appel d'offres pour des circuits réguliers

ATTENDU QUE le *Programme d'aide au développement du transport collectif*, par son *Volet II : Subventions au transport collectif régional*, prévoit une section destinée au transport collectif en milieu rural;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est l'organisme mandataire reconnu auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et qu'elle est responsable de l'élaboration de projets de transport collectif et de leur gestion sur le territoire;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord, par son *Plan de développement en transport collectif*, doit viser une planification intégrée des transports et qu'elle doit contracter avec les transporteurs de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres pour la réalisation d'un projet pilote par taxibus pour des circuits réguliers en transport collectif sur le territoire des municipalités de Longue-Rive, Portneuf sur-Mer, Forestville et Colombier.

RÉSOLUTION 2016-05-113

Programme de subvention au transport adapté – appel d'offres pour des circuits réguliers

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est l'organisme mandataire reconnu auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

ATTENDU QUE le *Programme de subvention au transport adapté* prévoit l'octroi de contrats et que la MRC peut conclure une entente avec toute personne pouvant légalement offrir sur son territoire des services de transport pour les personnes handicapées;

ATTENDU QUE les services peuvent être effectués par autobus, minibus ou taxi (adapté ou non);

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord doit procéder par signature de contrat et que celui-ci doit inclure des dispositions sur la qualité et le niveau de service à offrir;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres pour la réalisation d'un projet pilote pour des circuits réguliers en transport adapté sur le territoire des municipalités de Tadoussac, Sacré-Cœur, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier.

RÉSOLUTION 2016-05-114

GMR - recrutement de personnel - responsable des écocentres - recommandation du comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de M. Stéphane Gauthier à titre de responsable des écocentres, le Conseil a mandaté le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour combler ce poste (résolution n° 2016-04-083);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du Comité de sélection, accepte de retenir la candidature de M. Thierry St-Denis au poste de responsable des écocentres;

QUE les conditions d'embauche de celui-ci soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC;

QUE cette embauche soit effective à compter du 12 mai 2016.

RÉSOLUTION 2016-05-115

Services professionnels pour le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués et la convention de travail des employés non-syndiqués

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail des employés syndiqués de la MRC se termine le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune convention de travail ni d'échelle salariale pour les employés non-syndiqués de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de formation, relation de travail & négociation recommande l'embauche d'une ressource professionnelle en relation de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la proposition de la firme *Layran Services Conseils* au tarif de 115 \$ de l'heure, taxes en sus, plus le temps de transport au tarif de 50 \$ de l'heure, les frais de kilométrage étant inclus. Les autres frais, tels les frais d'hébergement et de repas sont facturés à la pièce;

QU'il autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2016-05-116

Représentant de la MRC au conseil d'administration de l'Unité régionale Loisir et Sport Côte-Nord

ATTENDU QUE par sa résolution n° 2014-04-083, le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désignait M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive, à titre de représentant de la MRC au sein de l'Unité Régionale Loisir et Sport Côte-Nord (URLS);

ATTENDU QUE le mandat de M. Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive, viendra à échéance le 11 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive, à titre de représentant de la MRC au

conseil d'administration de l'Unité Régionale Loisir et Sport Côte Nord (URLS) pour un mandat de deux (2) ans, se terminant en juin 2018.

RÉSOLUTION 2016-05-117

***Représentant de la MRC au conseil d'administration
du Comité ZIP de la rive nord de l'Estuaire***

CONSIDÉRANT la résolution n° 2011-02-029 désignant M. Donald Perron à titre de représentant de la MRC au conseil d'administration du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour M. Perron de poursuivre son mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. Richard Foster, conseiller de comté représentant la ville de Forestville, pour siéger au conseil d'administration du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire;

QUE la présente résolution abroge la résolution n° 2011-02-029.

RÉSOLUTION 2016-05-118

***Représentant de la MRC au conseil d'administration
de l'Association forestière Côte-Nord***

CONSIDÉRANT la résolution n° 2013-11-230 désignant M. André Desrosiers à titre de représentant de la MRC au conseil d'administration de l'Association forestière Côte-Nord;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour M. Desrosiers de poursuivre son mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil désigne M. Donald Perron, maire de la municipalité de Longue-Rive, pour agir à titre de représentant de la MRC de La Haute-Côte-Nord au conseil d'administration de l'Association forestière Côte-Nord;

QUE la présente résolution abroge la résolution n° 2013-11-230.

RÉSOLUTION 2016-05-119

***Agence des forêts privées de la Côte-Nord –
coûts de gestion 2016-2017***

ATTENDU QUE la MRC assume la gestion et le secrétariat de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE les deux (2) parties en sont venues à une entente relativement aux montants à facturer à l'Agence pour l'exercice financier 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve l'entente intervenue avec l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord relativement à la gestion de celle-ci pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2017, au montant de 33 771 \$ plus les taxes applicables;

QUE le montant de l'entente soit ajusté, à la fin de l'exercice, en fonction des heures réellement travaillées par le personnel de la MRC.

Correspondance

1. INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATIONS

1.1. M. Éric Cimon, directeur général par intérim, Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)

Il informe M^{me} Anctil que l'AGRTQ lui décerne le prix Régis-Laurin 2016 pour sa contribution remarquable au développement de l'habitation communautaire.

1.2. M. Yves Demers, directeur général, Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord

Avec les obligations légales d'épuration des eaux usées à venir en 2020, il souhaiterait être impliqué dans les démarches des municipalités en leur apportant un soutien ou de l'expertise.

1.3. M^{me} Mireille Parent, directrice régionale par intérim, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

La Direction de la Côte-Nord du MERN entreprend un processus d'inventaire et de mise à jour de la cartographie des dépotoirs illicites à l'échelle régionale et sollicite la collaboration de la MRC.

1.4. Municipalité de Godbout, MRC de Nicolet-Yamaska, Ville de Fermont, MRC du Granit, Municipalité de Tadoussac, Municipalité de Sacré-Coeur, Municipalité des Escoumins, Municipalité de Baie-Johan-Beetz, Municipalité d'Aganish, MRC d'Antoine-Labelle, MRC de Manicouagan, MRC des Etchemins, Ville de Forestville

Transmission de résolutions d'appui dans le dossier de la fermeture des centres de services de Desjardins.

1.5. M^{me} Jennifer Gauthier, La Corporation B.E.S.T. – Club de golf de Tadoussac

Invitation à participer à la 2^e édition du tournoi de golf des élus en Haute-Côte-Nord.

2. DEMANDES D'APPUI

2.1. M. Marc Normand, directeur général, Table bioalimentaire Côte-Nord

Suite à l'abolition des CRÉ et CLD, il souhaite connaître les stratégies qui seront mises de l'avant par les MRC de la Côte-Nord pour veiller au développement bioalimentaire régional.

2.2. M. Normand Morin, maire de la municipalité de Pointe-Lebel et promoteur du projet expérimental Rolodune

Demande d'aide financière visant à compléter la structure financière du projet expérimental Rolodune.

2.3. MRC de Pontiac, MRC d'Antoine-Labelle, MRC de Portneuf

Par le biais de résolutions, elles manifestent leur désaccord avec les modifications apportées au *Programme d'aide au développement du transport collectif*.

2.4. MRC d'Antoine-Labelle

Dans le dossier du transport adapté et collectif, elle transmet copie d'une résolution demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de défendre les intérêts des territoires ruraux du Québec face aux intérêts des grands centres urbains et ainsi contribuer à une vision globale du transport de personnes au Québec.

2.5. Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec

Elle fait part de sa position concernant le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

RÉSOLUTION 2016-05-120

Réaction au nouveau Programme d'aide au développement du transport collectif - appui aux MRC de Pontiac, d'Antoine-Labelle et de Portneuf

ATTENDU la résolution n° C.M. 2016-04-09 de la MRC de Pontiac, la résolution n° MRC-CA-13854-04-16 de la MRC d'Antoine-Labelle et la résolution n° CRS-113-05-2016 de la MRC de Portneuf, par lesquelles elles font part de leur réaction concernant le nouveau *Programme d'aide au développement du transport collectif*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans lesdites résolutions;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie les MRC de Pontiac, d'Antoine-Labelle et de Portneuf et demande à M. Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de rétablir les modalités antérieures du *Programme d'aide au développement du transport collectif* et de permettre aux autorités organisatrices de transport de conserver leurs surplus accumulés sans impact sur leur contribution de base;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la FMQ, à l'UMQ ainsi qu'aux MRC de Pontiac, Antoine-Labelle et Portneuf.

RÉSOLUTION 2016-05-121

Transports adapté et collectif - abolition des directions territoriales - appui à la MRC d'Antoine-Labelle

ATTENDU la résolution n° 2015-09-265 de la MRC d'Antoine-Labelle par laquelle elle fait part de son inquiétude suite à l'abolition des directions territoriales régionales, qui étaient un lieu d'échange permettant aux autorités organisatrices des transports de faire valoir les particularités des milieux ruraux et ainsi assurer un lien constant entre les organismes et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC d'Antoine-Labelle et demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de prioriser la mise en place de mécanismes efficaces afin de défendre les intérêts des territoires ruraux du Québec face aux intérêts des grands centres urbains et ainsi contribuer à une vision globale du transport de personnes au Québec;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

RÉSOLUTION 2016-05-122

Position de l'AGRCQ sur le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du MFFP - appui

ATTENDU la résolution n° CA-16-05-01 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) par laquelle elle fait part de sa position concernant le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord considère totalement abusifs les nouveaux tarifs proposés par le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune dans la mesure où ceux-ci seront appliqués à des interventions qui sont imposées aux MRC, aux municipalités et, par le biais d'une réglementation, aux citoyens dans le cadre de l'application de la *Loi sur les compétences municipales*;

QU'il appuie l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec dans ses démarches visant à :

- proposer au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'exclure de la tarification reliée à l'exploitation de la faune, des interventions des MRC ou des citoyens lorsque ces dernières sont effectuées en vertu des articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- aviser le MFFP qu'il serait opportun de revoir le projet de règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, en concertation avec les acteurs impliqués par l'apparition de ces nouveaux tarifs, afin de prendre en compte, notamment, les responsabilités, les devoirs et les obligations imposés aux MRC en vertu des articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- à rencontrer le ministre afin de lui faire part de ses préoccupations et aider le ministère dans un éventuel processus de révision de son projet de modification du règlement sur la tarification pour que ce dernier s'intègre mieux dans la gestion des cours d'eau effectuée au quotidien dans les MRC et les municipalités;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M^{me} Julie Grignon, sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec.

Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2016

Les états financiers comparatifs au 30 avril 2016 de la MRC et du TNO sont déposés aux membres du Conseil.

RÉSOLUTION 2016-05-123

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement n° 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés pour la période du 20 avril 2016 au 17 mai 2016 pour un montant de 333 098,56 \$ pour la MRC (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 333 098,56 \$ pour la MRC, effectués du 20 avril 2016 au 17 mai 2016.

RÉSOLUTION 2016-05-124

Maintien des effectifs au poste Haute-Côte-Nord de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE dans les dernières années, à la suite de fusions, transferts et restructurations majeures, dont celle de la Sûreté du Québec, la Côte-Nord, et incidemment La Haute-Côte-Nord, a perdu plusieurs directions régionales au profit de d'autres territoires et régions;

CONSIDÉRANT QUE ces changements occasionnent des pertes de services aux citoyens, de même qu'une dévitalisation accrue de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est inquiète et préoccupée quant au maintien des effectifs, tant policiers qu'administratifs, au poste Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de maintenir l'ensemble des services et des effectifs pour assurer la vitalité socioéconomique de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord et les municipalités qui la composent sont des partenaires clés de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC demande à l'inspecteur Louis Castonguay au Bureau du commandant de la Sûreté du Québec - Région Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord, d'assurer le maintien des effectifs et des services au Poste Haute-Côte-Nord malgré des mouvements de personnel (ex. : un départ à la retraite), et ce, tant au niveau des policiers que du personnel administratif;

QUE copie de cette résolution soit également transmise au lieutenant Carl Gauthier, directeur du Poste Haute-Côte-Nord de la Sûreté du Québec.

RÉSOLUTION 2016-05-125

Maintien du Centre de services agricoles du MAPAQ aux Bergeronnes

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, à la suite de fusions, transferts et restructurations majeures, La Haute-Côte-Nord a perdu plusieurs bureaux et directions régionales de ministères au profit de d'autres territoires et régions;

CONSIDÉRANT QUE ces changements occasionnent des pertes de services aux citoyens, des pertes d'emplois, de même qu'une dévitalisation accrue de nos communautés;

CONSIDÉRANT la présence d'un Centre de services agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans la municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est inquiète et préoccupée quant au maintien de ce centre de services agricoles et de ses effectifs en Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de maintenir l'ensemble des services et des effectifs pour assurer la vitalité socioéconomique de nos communautés;

CONSIDÉRANT l'importance du secteur agroalimentaire en Haute-Côte-Nord et la présence de nombreuses entreprises agricoles variées (cultures céréalières, bovins, petits fruits, pêcheries, etc.);

CONSIDÉRANT l'historique agricole de La Haute-Côte-Nord et les besoins du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Pierre Paradis, d'assurer le maintien du Centre de services agricoles des Bergeronnes et de ses effectifs en Haute-Côte-Nord;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à Monsieur Alain Côté, directeur régional de la Côte-Nord du MAPAQ, ainsi qu'aux maires des municipalités de La Haute-Côte-Nord.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie

solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 17^e du mois de mai 2016.

François Gosselin
Secrétaire-trésorier et directeur général

RÉSOLUTION 2016-05-126

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 15 h 13.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

François Gosselin
Secrétaire-trésorier et
directeur général